

Mise au point

Quelles garanties pour la jeunesse au-delà du chômage?

La jeune génération au Luxembourg vit avec la menace du chômage comme épée de Damoclès. C'est une situation relativement inconnue par leurs aînés dans leur jeunesse. Le Luxembourg connaissait alors, malgré le déclin industriel, le plein emploi, grâce notamment au dynamisme du secteur financier et à un secteur public et parapublic doté d'une importante capacité absorbative pour les résidents en général et les ressortissants luxembourgeois en particulier.

Le problème de la montée du chômage des jeunes étant, à des degrés divers et pour des raisons variables, un problème dans toute l'Europe, la Commission a lancé en 2012 un «paquet en faveur de l'emploi des jeunes». L'une des mesures phares de ce paquet fut la recommandation d'établir, dans les Etats membres, une «garantie pour la jeunesse», dont le principe est de proposer à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre d'emploi, d'apprentissage, de stage ou de formation continue dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou de leur perte d'emploi.

Comment faire de la «garantie jeunesse» une réalité et une entière réussite au Luxembourg? Il y a tout d'abord lieu de poursuivre l'amélioration de la coordi-

nation des acteurs œuvrant en faveur de l'emploi des jeunes.

Une meilleure coordination ira de pair avec un meilleur repérage des jeunes en besoin (notamment de ceux en échec scolaire et non inscrits à l'Adem). A cet égard, une communication commune de l'Adem, du SNJ (Service national de la jeunesse), de l'ALJ (Action locale pour jeunes), des CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaires) afin de faire connaître l'existence de la «garantie jeunesse» est une condition indispensable de réussite.

Il faut ensuite œuvrer à insérer les jeunes dans un parcours d'accès à l'emploi. Cela suppose notamment d'augmenter leur niveau de qualification par la lutte contre le décrochage scolaire, la formation et les stages. Pour ce faire, il faut «repenser l'école et surmonter la problématique de la barrière linguistique, achever la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, accélérer la réforme du secondaire, développer les compétences nécessaires aux emplois qui seront à pourvoir en lien avec le vieillissement de la population, ou encore nouer des conventions au bénéfice des apprentis avec des entreprises étrangères en capacité d'accueillir des jeunes afin de favo-

riser la mobilité internationale. A cet égard, la mise en place d'un dispositif comme le VIE (Volontariat international en entreprise) français, à destination des jeunes apprentis, et la signature de partenariats avec des entreprises de la Grande-Région sur le modèle de celui signé entre l'Allemagne et l'Espagne (http://www.deutschlandradio.de/bienvidos.331.de.html?dram:article_id=253381), sont à envisager. Il s'agira de donner une dimension «grand-régionale» à la garantie jeunesse luxembourgeoise.

Selon le rapport annuel 2013 de l'Adem, environ 350 demandeurs d'apprentissage ne réussissent pas à être engagés par un employeur formateur au Luxembourg, et 200 offres de postes d'apprentissage restent non satisfaites au sein des entreprises formatrices. Il y a sans doute des initiatives à développer au niveau de la Grande Région afin de combattre cette inadéquation. Plus généralement, compte tenu de la présence au Luxembourg d'entreprises multinationales, la mise en place d'une «VIE à la luxembourgeoise» qui éviterait les écueils du modèle français, peut être un formidable tremplin permettant aux jeu-

nes du Luxembourg de se forger une expérience à l'internationale.

Il y a enfin la question de la grande rigidité du marché du travail luxembourgeois, qui in fine, pénalise les plus vulnérables, au premier rang desquels les jeunes ou non qualifiés.

Par ailleurs, si dans sa forme actuelle la «garantie jeunesse» ne s'adresse qu'aux jeunes de moins de 25 ans, elle pourrait être étendue jusqu'à 30 ans comme en Finlande ou au Danemark. Eten- dre la mesure aux jeunes au-delà de 25 ans sans emploi, serait par ailleurs une façon idoine d'œuvrer à l'augmentation du taux d'activité des bénéficiaires du RMG.

Les actions de l'Adem, pour avoir une pleine efficacité et faire reculer durablement le chômage (ndlr: le chômage des jeunes a baissé en 2013, il reste à un niveau élevé (plus de 15%), doivent reposer sur des fondamentaux propices aux embauches des jeunes les moins qualifiés, il ne faut pas perdre cela de vue; et c'est autour de ces fondamentaux que devraient s'articuler la «garantie jeunesse».

CARLO THELEN
DIRECTEUR GENERAL
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

